



GRAND-DUCHÉ  
DE  
LUXEMBOURG

## **VISA COURT SEJOUR POUR VISITE D'AFFAIRES OU POUR FORMATION PROFESSIONNELLE**

### **Documents exigés :**

#### **A/ Demandeur :**

1. Un formulaire de demande dûment complété, en français ou en anglais, non agrafé, avec une photo couleur 35mm x 45mm, sur fond blanc.
2. Passeport valable encore 3 mois après la date d'expiration du visa demandé (+ 1 photocopie de la première page du passeport).
3. Preuve d'assurance maladie couvrant toute la durée du voyage, valide dans toute la zone Schengen. L'assurance doit inclure le rapatriement pour raisons médicales, le traitement médical d'urgence, et/ou l'hospitalisation. La couverture minimum doit s'élever à 30,000 euros. La preuve d'assurance doit être apportée à l'Ambassade / au Consulat du dépôt de la demande.
4. Réservation des billets d'avions aller-retour (attention : les billets d'avions ne peuvent être achetés qu'après émission du visa)  
Une copie des billets d'avion aller-retour devra être présentée au moment du retrait du visa.
5. Preuve de logement pour la durée entière du séjour
6. Extrait de compte bancaire
  - o si le voyage est pris en charge par l'employeur : extrait de compte bancaire de la société des 3 à 6 derniers mois
  - o si le voyage est pris en charge par l'employé lui-même : extrait de compte bancaire du compte personnel de l'employé des 3 à 6 derniers mois
7. Le Hukou original+ 1 photocopie du livret intégral (non traduit).
8. Copie cachetée de la licence commerciale de l'entreprise (employeur)
9. Lettre de l'employeur en Chine (originale, en anglais ou en chinois avec la traduction en anglais), préparée sur papier-en-tête officiel, signée par le responsable avec le tampon de l'entreprise, datée, indiquant :
  - o adresse, numéro de téléphone et fax de l'entreprise
  - o nom et position dans l'entreprise du signataire de la lettre
  - o nom, position, salaire et nombre d'année d'ancienneté du demandeur dans l'entreprise
  - o but de la visite
  - o que l'employeur autorise le demandeur à s'absenter pendant la période de son voyage
  - o que l'employeur confirme que le poste du demandeur sera maintenu jusqu'au retour du demandeur
  - o qui prendra en charge des frais du voyage

#### **B/ Garant au Luxembourg :**

10. Lettre d'invitation de l'organisateur de l'événement ou de la formation (originale), préparée sur papier-en-tête officiel, signée par le responsable avec le tampon de l'entreprise, datée, indiquant :
  - o adresse, numéro de téléphone et fax de l'entreprise
  - o nom et position dans l'entreprise du signataire de la lettre
  - o but et période de la visite
  - o programme détaillé
  - o personne ou entité qui prendra en charge les frais du voyage
  - o si le sponsor fournit une garantie financière pour le retour en Chine
  - o preuve d'enregistrement auprès de la Chambre de Commerce (si applicable)

**L'Ambassade/ le Consulat se réservent le droit de demander des documents supplémentaires.**

#### **Remarques :**

1. La demande de visa Schengen doit être déposée auprès de l'Ambassade/du Consulat du pays de l'Union européenne qui est la destination principale du voyage. Il est possible que le pays de destination principale ne soit pas le premier pays visité par le demandeur. Si la durée des séjours dans les différents pays Schengen est la même, le demandeur doit déposer sa demande auprès de l'Ambassade / du Consulat du premier pays Schengen visité.
2. Les détenteurs de passeports ordinaires doivent déposer leur demande en personne.  
Les détenteurs de passeports officiels (diplomatique, de service, et des affaires publiques) peuvent déposer leur demande via un messenger d'un département chinois officiel.
3. L'Ambassade / le Consulat se réservent le droit d'interviewer le demandeur en personne.
4. Si le visa a été émis, l'Ambassade / le Consulat se réserve le droit d'inviter le demandeur à revenir en personne à l'Ambassade / au Consulat après son retour en Chine.
5. Les documents originaux en chinois doivent être accompagnés d'une traduction en anglais ou en français.

#### **Frais de demande de visa :**

Les frais pour un visa de court séjour (maximum 90 jours) doivent être payés au moment où la demande est déposée. Le montant en RMB sera calculé en fonction du taux de change (frais: 60 euros).  
Les frais de visa ne seront pas remboursés en cas de refus de la demande.

#### **Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Pékin**

*Unit 1701, Tower B, Pacific Century Place, 2A Gong Ti Bei Lu, Chaoyang District, 100027 Beijing*

*Tel: +86-10-85880900 - Fax: 010-6513 7268 - Email: pekin.visa@mae.etat.lu*

#### **Consulat Général du Grand-Duché de Luxembourg à Shanghai - Room 403 No. 12, Zhongshan Dong Yi Lu, 200002 Shanghai**

*Tel : 021-6339 0400 - Fax: 021-6339 0433 - Email: shanghai.visa@mae.etat.lu*